

Travaux en cours au G29

Les 4 et 5 avril 2017, le G29 (ou groupe des « CNIL européennes »), a travaillé sur les outils de mise en œuvre du règlement européen de protection des données (GDPR). Il a en particulier adopté la version définitive de ses premières lignes directrices à destination des professionnels sur la portabilité des données, les délégués à la protection des données et l'autorité chef de file, ainsi qu'une première version de lignes directrices sur les études d'impact vie privée qui sera soumise à consultation publique jusqu'au 23 mai. Le G29 s'est également intéressé à l'accord USA-UE du Bouclier de confidentialité ("Privacy shield"). Il a enfin adopté plusieurs avis dont celui relatif au projet de règlement européen e-privacy présenté par la Commission. Indiquant accueillir favorablement une telle proposition, l'instance a toutefois fait part de son inquiétude sur certains sujets (Wifi tracking, analyse du contenu et des métadonnées, murs de tracking, ainsi que la protection de la vie privée par défaut -privacy by default- dans les terminaux et logiciels).